



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA ROCHELLE, lundi 25 novembre 2024
COMMUNICATION DU COLLECTIF
ZERO TOXIC AGIR ENSEMBLE

La Rochelle, le 25 novembre 2024

Suite à la découverte de l'ampleur des émanations toxiques émanant du chantier situé sur l'ancien site Enedis rue Marcel Paul à La Rochelle et de signes cliniques récurrents inquiétants (céphalées, nausées, vomissements, irritations des voies respiratoires) liés aux émanations toxiques apparus chez plusieurs centaines d'enfants scolarisés, d'enseignants, de personnel scolaire et de riverains,

Le Collectif ZERO Toxic Agir ensemble constitué de parents d'élèves, d'enseignants, de riverains, de de commerçants Le Collectif ZERO Toxic Agir Ensemble est devenu une association de loi 1901 depuis le 21 novembre 2024 et s'engage à porter la voix de toutes les victimes directes et indirectes de ces émanations toxiques et à communiquer en toute transparence les informations qui seront portées à sa connaissance.

Le Collectif ZERO Toxic Agir Ensemble souhaiterait :

- Comprendre pourquoi et comment un chantier de dépollution d'une ancienne à gaz, dont les sols sont connus pour être parmi les plus pollués avec des produits extrêmement dangereux pour la santé humaine, a pu être autorisé en plein centre-ville et de surcroît en mitoyenneté immédiate avec plusieurs établissements scolaires qui accueille près de 3000 élèves âgés de 5 à 20 ans, et dont certains établissements ont des bâtiments et des cours de récréation donnant littéralement sur la chantier (le collège et lycée Fénelon Notre Dame et l'école primaire Massiou),
- Comprendre pourquoi les riverains, les directeurs d'établissement scolaires, les parents d'élèves n'ont pas été tenus informés et consultés sur les risques liés à la dépollution de ce type de site industriel lors de réunions publiques en amont de la décision d'accord du permis de construire,
- Comprendre comment un tel chantier a pu être installé et se dérouler depuis le 19 août 2024 sans qu'aucune des mesures de protection minimales appliquées dans ce type de chantier, de type dôme de protection intégral avec traitement de l'air adapté, palissades de protection à proximité des écoles, nombreux capteurs d'air indépendants installés dans les établissements scolaires et dans les rues avoisinantes, mesures des polluants et des cov adaptées à des seuils concernant des enfants non protégés par des équipements de chantier ou des masques,
- Comprendre pourquoi la qualité de l'air n'a été effectuée qu'à travers l'installation de 4 capteurs d'air non indépendants sur le chantier et non calibrés pour des seuils adaptés

à des enfants non protégés et pourquoi ces capteurs ont été recalibrés le 24 octobre dernier, sans communication,

- Comprendre pourquoi malgré les différentes alertes lancées par les chefs d'établissement scolaires, les parents d'élèves, les riverains à la Mairie de La Rochelle et aux différentes autorités de l'Etat, ces demandes n'ont pas été écoutées, les risques minimisés, voire niés durant 8 semaines, jusqu'à la fermeture décidée par l'établissement scolaire Fénelon le 8 novembre dernier,
- Comprendre pourquoi suite à la découverte par l'entreprise Speed Rehab d'une cuve avec des « produits toxiques inconnus » le 24 octobre dernier, une alerte n'a pas été donnée, le plan de gestion actualisé et surtout la rentrée des vacances de la Toussaint non repoussée, alors que cette semaine de rentrée du 4 au 8 novembre a été l'une des pires en termes de symptômes et de signes cliniques pour les élèves, les enseignants, le personnel scolaire et les riverains,
- Comprendre pourquoi le chantier de dépollution annoncé comme étant à l'arrêt depuis le 15 novembre n'a toujours pas été entièrement sécurisé avec une tente de protection et des bâches étanches et fixes, pourquoi les grilles qui donnent sur le chantier tombent au moindre coup de vent laissant l'accès potentiel à un chantier dangereux aux enfants sortant des écoles avoisinantes et pourquoi des terres et des déchets pollués continuent à émaner des odeurs de type benzène qui engendrent maux de tête, irritations orl, gêne respiratoire et nausées,
- Comprendre pourquoi alors que la Préfecture reconnaît que les valeurs de mesure de l'air ont été anormales durant le chantier, elle a assuré le 21 novembre dernier que depuis lundi 18 novembre, les valeurs d'émissions mesurées et sur les molécules les plus « sensibles » (benzène et naphtalène) étaient « revenues à des niveaux équivalents à ceux d'avant le démarrage du chantier de réhabilitation », alors qu'aucune mesure de l'air n'a été effectuée dans les écoles et les rues avoisinantes ni avant, ni pendant le chantier, ni après son arrêt, et qu'aucune mesure des capteurs qui commencent enfin à être installés depuis le 21 novembre n'a pour le moment été communiquée et ne permet de conclure à une qualité de l'air et une absence de polluants dangereux compatibles avec une scolarisation et des activités quotidiennes dans des conditions sanitaires normales,
- Comprendre pourquoi face à la connaissance actuelle des faits avérés et des risques réels pour la santé de tous, la Mairie de La Rochelle n'a pas encore pris un arrêté interruptif de travaux,
- Comprendre pourquoi la préfecture a attendu le 21 novembre pour reconnaître la présence d'émanations qui a provoqué des symptômes « importants en nombre préoccupant » chez des riverains, des élèves des écoles Fénelon et Massiou, des enseignants et des personnes ayant été à proximité du chantier,
- Être informés par l'exploitant du chantier, la Préfecture et l'ARS de la liste détaillées des polluants inhalés durant 8 semaines par les milliers d'enfants et d'adultes concernés, leur degré de concentration, le nombre de jours et la durée d'exposition par jour,
- Être informés par l'ARS et le centre anti-poison de Bordeaux des risques sanitaires encourus par les populations d'enfants et d'adultes exposées et du suivi médical nécessaire. Assurer qu'aucun « signe de toxicité aigue » grave n'a été relevé comme l'a

fait l'ARS le 21 novembre dernier ne nous paraît suffisant pour écarter tout risque et expliquer les cas d'enfants âgés de 4 à 18 ans ayant présenté des signes d'intoxication avec céphalées, vertiges et vomissements de façon répétée ainsi que de passages d'enfants et d'adolescents aux urgences de l'hôpital de La Rochelle. La transparence doit être faite sur les autres stades de toxicité pour les enfants et les adultes ayant présenté et présentant toujours des symptômes entre septembre et novembre 2024.

- La reconnaissance par les élus et les autorités de l'Etat des dommages subis et le dédommagement des personnes concernées, non seulement pour les conséquences physiques, mais aussi psychologiques à court, moyen et long terme qui concernent l'ensemble des individus affectés, enfants, parents, enseignants, personnel scolaire et riverains et qui ne peuvent être mesurées à l'aide de tableurs ou de courbes.

Nous appelons chacune des parties, à savoir la Mairie de La Rochelle, la Préfecture de Nouvelle Aquitaine, la DREAL, l'ARS, la DASEN et les établissements scolaires à prendre et à assumer pleinement leurs responsabilités.

Nous demandons expressément :

- **L'application du principe de précaution avec la fermeture temporaire des écoles, collèges et lycées à proximité immédiate du chantier, en attendant la mise en œuvre des points suivants**
- **L'arrêt définitif du chantier de démolition et de construction entraînant l'arrêt immédiat de tout nouveau creusement des sols et de brassage des terres, par la prise d'un arrêté interruptif de travaux du Maire de La Rochelle,**
- **La protection immédiate et étanche du chantier, avec l'installation d'une tente de protection comme cela aurait dû être fait depuis le début du chantier, et l'évacuation sécurisés des terres et des déchets pollués demeurant encore sur le chantier,**
- **La mise à disposition des documents manquants concernant l'approbation, la protection et l'exploitation du chantier,**
- **Le mandat d'entreprises indépendantes pour la mesure de la qualité de l'air, des sols et de l'eau sur le chantier, dans les établissements scolaires, les habitations et les jardins avoisinant le chantier et une communication rapide et transparente des résultats des relevés effectués,**
- **Une communication rapide et transparente de l'ARS et du centre anti-poison du CHU de Bordeaux sur les intoxications subies, les polluants inhalés et le degré de toxicité pour les enfants et les adultes concernés et sur le suivi médical envisagé.**
- **L'étude du rachat potentiel du foncier existant par la Ville de La Rochelle, comme cela a été fait dans d'autres villes, avec le soutien éventuel de fonds verts de l'Etat pour sanctuariser le terrain et créer par exemple une forêt urbaine qui contribuera à la dépollution du terrain dans les décennies à venir.**